

## SEVADEC

### Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	15

\*\*\*\*\*

#### Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 24 janvier à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 19 janvier 2023, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

#### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Mallka BOUAZZI (suppléante de M. MIGNONET), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Marcel BRAULLE, Guy BEGUE (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal DUBUS (suppléant de Mme NOEL), Yves ENGRAND, Gérard GREMAT, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Jean-Luc MAROT (suppléant de M. BOUTROY).

#### ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Corinne NOEL (suppléée par M. DUBUS), Brigitte MARCO, Messieurs Marc BOUTROY (suppléé par M. MAROT), Charles COUSIN, Pascal GAVOIS, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. BEGUE), Philippe MIGNONET (suppléé par Mme BOUAZZI), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mallka BOUAZZI

#### A1-01-2023 : COMITE SOCIAL TERRITORIAL - DESIGNATION DES REPRESENTANTS ELUS

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10 ;

Vu le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Comité Social Territorial (C.S.T.) est une instance consultative, composée de représentants des collectivités territoriales d'une part, et de représentants des agents publics d'autre part. Son champ de compétence est limité à des questions d'ordre collectif.

Cette nouvelle instance, instituée par l'article 4 de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifiant les articles 32 à 33 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, est issue de la fusion des Comités Techniques (C.T.) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.).

082-256203936-20230124-A1-01-2023-DE  
Date de télétransmission : 30/01/2023  
Date de réception préfecture : 30/01/2023

Via la délibération P4-09-2022 du 15 septembre 2022, le Comité Syndical du SEVADEC a décidé :

- de créer un Comité Social Territorial au sein du SEVADEC,
- de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du C.S.T. à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- d'appliquer le paritarisme et de fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du C.S.T. à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- de recueillir l'avis des représentants du SEVADEC, cet avis étant constitué de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis des représentants de la collectivité.

Le renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique s'étant produit suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022, il convient désormais de désigner les représentants du SEVADEC au sein du Comité Social Territorial.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 17 janvier 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** comme représentants élus du SEVADEC au sein du Comité Social Territorial :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Monsieur Guy ALLEMAND (Président du C.S.T.)	Monsieur Emmanuel AGIUS
Monsieur Claude KIDAD	Monsieur Bruno DEMILLY
Monsieur Marc BOUTROY	Monsieur Marcel BRAULLE
Monsieur Yves ENGRAND	Monsieur Jacques LOUCHEZ
Monsieur Pascal GAVOIS	Monsieur Antoine PERALDI

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

**SEVADEC**

BP 20

62101 CALAIS CEDEX

